

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Consultation n° CNE-2026-01 - Exploitation et maintenance
d'une centrale photovoltaïque en ombrières à Magny-Cours

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES PLIS:

30 NOVEMBRE 2026 – 17 HEURES 00 MINUTES 59 SECONDES

Délai de validité des offres : 180 jours

[Visite sur site obligatoire](#)

Société d'Economie Mixte Locale "Nièvre Energies"

1 rue de l'Évêché

58000 NEVERS

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Exploitation et maintenance d'une centrale photovoltaïque en ombrières à Magny-Cours
	Mode de passation	Procédure adaptée
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Avec
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	3 ans
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	5
2.5 - Développement durable	5
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Désignation de l'acheteur.....	5
3.2 - Représentant de l'acheteur	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures	8
6 - Présentation des offres.....	9
6.1 - Documents à produire.....	10
6.2 - Visites sur site.....	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	11
7.1 - Transmission électronique	11
7.2 - Transmission sous support papier.....	12
8 - Examen des candidatures et des offres	12
8.1 - Attribution des marchés.....	12
8.2 - Suite à donner à la consultation.....	15
9 - Renseignements complémentaires.....	15
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	15
9.2 - Procédures de recours.....	15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne l'exploitation et la maintenance d'une centrale photovoltaïque en ombrières à Magny-Cours.

Lieu(x) d'exécution : Nièvre à Magny-Cours (58470).

1.2 - Mode de passation

Le présent marché est passé en application des articles L2123-1, R2123-1 1° et R2123-4 à R2123-7 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte.

La procédure de passation utilisée est : la procédure avec négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Le non-allotissement de la prestation Exploitation-Maintenance est justifié par :

- L'indissociabilité technique des tâches, évitant les frictions entre prestataires et optimisant les ressources,
- La responsabilité unifiée, simplifiant la gestion des incidents et la traçabilité,
- La conformité et la réactivité, garantissant sécurité, performance et flexibilité opérationnelle.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
65410000-0	Exploitation d'une centrale électrique
50324200-4	Services de maintenance préventive
09331200-0	Modules solaires photovoltaïques

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Une variante est une proposition, à l'initiative du candidat, équivalente et alternative à la solution de base décrite dans les documents de la consultation.

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats peuvent faire une proposition pour la prestation supplémentaire éventuelle suivante :

Code	Libelle	Description
1	Monitoring 4G (base) + Satellite	Monitoring 4G (base) + Satellite

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Désignation de l'acheteur

Nom de l'organisme : Société d'Economie Mixte Locale "Nièvre Energies"

SEM NIÈVRE ÉNERGIES	
Statut juridique et représentant légal	Société anonyme d'économie mixte à conseil d'administration représentée par Monsieur Guy Hourcabie, en sa qualité de Président-Directeur Général

Numéro unique d'identification SIRET	SIRET : 790 026 231 00064 Code APE : 3511Z
Siège	1 rue de l'Évêché 58 000 Nevers
Adresse Internet	http://www.nievre-energies.fr/
Point de contact	Commande publique Téléphone : 03.86.59.76.90 Courrier électronique : commande.publique@nievre-energies.fr
Adresse du profil d'acheteur	https://www.ternum-bfc.fr

3.2 - Représentant de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur : Société d'Economie Mixte Locale "Nièvre Energies"

Représentant de l'organisme acheteur : Société d'Economie Mixte Locale "Nièvre Energies"

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est de trois (3) ans à compter du 6 février 2027.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de trente (30) jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des opérateurs économiques comporte les documents suivants :

Intitulé du document	Annexe(s) à ce document, le cas échéant
Le présent règlement de la consultation (RC)	Annexe n° 1 : Fiche coordonnées du soumissionnaire Annexe n° 2 : Attestation de visite Annexe n° 3 : Récépissé contre remise sur place d'une enveloppe contenant une copie de sauvegarde de l'offre du soumissionnaire Annexe n° 4 : Cadre de présentation de la candidature
L'Acte d'Engagement (AE)	Annexe 1 : Lettre d'acceptation des CCAP et CCTP du marché Annexe 2 : Détail des prestations à exécuter par chacun des co-traitants et répartition des paiements entre les co-traitants Annexe 3 : Demande d'acceptation du ou des sous-traitants et d'acceptation des conditions de paiement du ou des contrats de sous-traitance
La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) propre au lot concerné	
Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	
Le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE)	
Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)	Annexe 1 : Traitement des données à caractère personnel : Obligations du Titulaire et de l'Acheteur
Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)	Annexe 1 : Spécificité de la centrale Annexe 2 : Plan de localisation de la Centrale
Le Cadre de Mémoire Technique (CMT)	

Le Formulaire DC1 « lettre de candidature - Désignation du mandataire par ses co-traitants »	
Le Formulaire DC2 « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement »	
Le formulaire DC4 « Déclaration de sous-traitance »	
Liste des pièces du DCOE à transmettre au pouvoir adjudicateur	

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard cinq (5) jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles, fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6 - Présentation des offres

Il est expressément demandé aux candidats de remplir intégralement les documents mis à leur disposition. Tout manquement est susceptible d'entraîner le rejet de l'offre.

L'ensemble des documents fournis par le candidat en réponse à la présente consultation est rédigé en langue française.

Dans l'hypothèse où le candidat étranger produit un document émanant d'une administration de son pays d'origine, ce document doit être accompagné d'une traduction en langue française dont le candidat atteste l'exactitude.

La transmission des brochures, plaquettes ou documentations générales sans rapport direct avec le contenu du pli défini au présent article doit être évitée. De même, les plaquettes commerciales et documents inutiles sont à exclure.

Par ailleurs, il est précisé aux candidats que les documents transmis dans le cadre de cette consultation doivent :

- être clairs, concis et précis ;
- s'en tenir à apporter des réponses aux questions posées et aux exigences formulées par la SEM NIEVRE ENERGIES.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Libellés	Signature obligatoire
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire technique	Non
L'attestation de visite (annexe n° 2 du règlement de la consultation)	Oui
La présentation de la candidature (annexe n° 5 du règlement de la consultation) avec les justificatifs énoncés à l'article 6 de l'acte d'engagement	Non
Un R.I.B	Non
Le cas échéant, une délégation de signature permettant à la personne signataire de l'offre d'engager la société pour laquelle il intervient	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Afin de prendre connaissance des contraintes relatives au lieu de réalisation des prestations, les candidats **doivent** se rendre sur place pour apprécier la technicité, l'étendue de la prestation à réaliser ainsi que les conditions spécifiques d'exécution, notamment les contraintes liées à la localisation du site, les accès, les conditions de travail. **Cette visite est obligatoire.**

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Le soumissionnaire prendra contact avec le pouvoir adjudicateur via la plateforme ARNIA ou par téléphone afin de fixer une date pour visiter le site.

Plusieurs dates et horaires sont proposés, à savoir :

3 novembre 2026 entre 14h00 et 17h00

10 novembre 2026 entre 14h00 et 17h00

18 novembre 2026 entre 16h00 et 17h00

24 novembre 2026 entre 14h00 et 17h00

Avant de se rendre sur place pour effectuer la visite, les soumissionnaires doivent prendre rendez-vous, en prenant contact au numéro de téléphone suivant : 03 86 59 76 90

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi : 8h00 – 12h30 13h30 – 17h00

Chaque candidat doit se munir de l'attestation de visite à signer par le(s) représentants du candidat et la personne chargée de la visite pour la SEM NIEVRE ENERGIES et à joindre à l'offre.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.ternum-bfc.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

SEM Nièvre Energies
1 rue de l'Évêché
58000 NEVERS

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

En cas de difficulté rencontrée sur la plate-forme de dématérialisation, le candidat pourra s'adresser à ARNIA Bourgogne Franche-Comté, les jours ouvrés de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 18 heures, par téléphone au 0 970 609 909.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7.3 – Réception des offres et des candidatures

En application de l'article R2151-4 du Code de la commande publique, les candidatures et les offres hors délai sont éliminées.

La date butoir de remise des offres est le **30 novembre 2026 à 17 heures 00.**

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Attribution des marchés

La sélection des candidatures sera effectuée dans les conditions prévues aux articles R2144-1 à R2144-7 du Code de la commande publique.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut être décidé soit de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces soit d'éliminer la candidature.

Seuls les candidats habilités à candidater aux marchés publics et présentant des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes au regard des prestations attendues sont admis.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

CRITÈRES ET PONDÉRATION DES CRITÈRES	SOUS-CRITÈRES	PONDÉRATION DES SOUS-CRITÈRES	ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE
VALEUR TECHNIQUE 55,00 POINTS	<i>Nombre d'installations du même type en exploitation</i>	20,00 POINTS	Eléments renseignés dans le mémoire technique, (volume, nombre total d'installations en exploitation, expérience sur ce type d'installation)
	<i>Moyens humains</i>	20,00 POINTS	Eléments renseignés dans le mémoire technique, effectifs nombre de personnes affectées, compétences : niveau de formation et expertise (certifications, expérience), disponibilité et couverture horaire)
	<i>Qualité des informations transmises</i>	10,00 POINTS	Eléments renseignés dans le mémoire technique, exactitude: précision des données (absence d'erreurs, cohérence). exhaustivité : Couverture des informations nécessaires, actualisation des données, délai entre la mesure et la transmission, Clarté : Lisibilité et compréhensibilité (format, langage, visualisations).
	<i>Mise à disposition des données</i>	5,00 POINTS	Eléments renseignés dans le mémoire technique, Délai de mise à dispo : Temps entre la collecte et la disponibilité pour les utilisateurs. Modalités d'accès : Méthodes de transmission (API, fichier, tableau de bord, etc.). Sécurité : Protection des données (RGPD, chiffrement, accès restreints).

PRIX 40,00 POINTS	/	Part forfaitaire (DPGF) Note = (Offre globale la moins élevée / Offre du candidat) multipliée par 30 Part à bons de commande Pièces financières (BPU, DQE).
CRITÈRE ENVIRONNEMENTAL 5,00 POINTS	Actions qualité, hygiène, sécurité environnemental	

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Le montant de la DPGF et le montant du DQE seront additionnés pour obtenir un montant unique par candidat.

$$\text{Note de l'offre} = (\text{Montant de l'offre moins-disante} / \text{Montant de l'offre à noter}) * \text{Base de notation}$$

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.2 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'attention des soumissionnaires est appelée sur le fait que le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Dans l'hypothèse où le pouvoir adjudicateur décide d'engager la négociation, celle-ci se fera avec le ou les soumissionnaires ayant déposé les offres appropriées les plus intéressantes, notées et classées au regard des critères de jugement des offres retenus.

Les négociations pourront porter tant sur les aspects techniques que financiers des prestations. Elles se dérouleront sous forme de consultation par écrit (courriel), soit lors d'auditions (en présentiel ou en distanciel). Les soumissionnaires seront informés par courrier électronique des conditions d'organisation, de la date, de l'heure, de la tenue de la négociation.

En fonction des négociations et du choix qui sera opéré, la rédaction finale du marché pourra être adaptée, amendée afin de tenir compte de cette phase tout en respectant les dispositions essentielles du marché.

Le contenu du marché pourra être également précisé lors de la mise au point finale avec le soumissionnaire retenu.

Une fois la négociation terminée, le pouvoir adjudicateur pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, classera les offres finales, en appliquant les critères de sélection des offres précisées dans le règlement de la consultation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à dix (10) jours.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.ternum-bfc.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard huit (8) jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, cinq (5) jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Judiciaire de Nevers

Place du Palais

58000 NEVERS

Téléphone : 03 86 93 44 44

Courriel : accueil.tj-nevers@justice.fr

Adresse Internet : [adresse internet du Tribunal Judiciaire](#)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.justice.gouv.fr/>

FIN DU RÉGLEMENT DE LA CONSULTATION